

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

laboratoire photographique

formation professionnelle continue

atelier photographique
CARLOS BARRANTES



25, rue des Jeunes Années
66100 Perpignan / France
Tél.: +33 (0)4 30 44 32 81
Mobile: +33 (0)7 78 81 07 01
E-mail : info@carlosbarrantes.com
carlos.barrantesgil@gmail.com
<http://www.carlosbarrantes.com>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE . - LABORATOIRE PHOTOGRAPHIQUE

Prix

Les prix de notre tarif sont donnés à titre indicatif et sont régulièrement mis à jour. Toute commande implique de notre client l'acceptation de la tarification en vigueur. Les prix facturés sont ceux des travaux réellement réalisés et livrés.

Carlos BARRANTES, N° SIRET *: 522 500 990 00026 (*Dispensé d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du code de commerce*) se réserve le droit de procéder à des compléments de facturation pour tous travaux hors tarification. Les prix sont indiqués en Euro, Net de taxe (*TVA non applicable, art. 293 B du CGI*).

Commande

Pour chaque commande, un devis est adressé par C.BARRANTES au client. Pour la formalisation de la commande, il doit être retourné, signé et revêtu de la mention « *Bon pour accord* », et accompagné, comme il est mentionné sur ce devis, d'un acompte de 50% des travaux à effectuer.

Délais

Les délais d'exécution sont définis au moment de l'enregistrement de la commande en fonction de l'importance des travaux, de leur degré d'urgence et du programme du laboratoire. Les délais proposés le sont hors délai de livraison. Les délais ne sont pas impératifs.

Traitements et accès numériques

Le client qui confie à C.BARRANTES un traitement ou un fichier numérique devra s'être spécialement assuré de disposer des droits de reproduction des fichiers sur les supports numériques.

Les éléments confiés sous forme de fichier informatique ne peuvent en aucun cas être considérés comme des originaux. Il est donc vivement recommandé de ne pas envoyer de fichier original, mais une copie sur support séparé.

Réception et livraison des travaux

Les frais d'expédition par poste, SNCF ou transporteur sont au tarif en vigueur.

Le travail effectué peut à la demande du client être livré sous forme numérique sur tout support approprié ou par voie de téléchargement sur les réseaux informatiques.

Conditions de paiement

Le règlement des factures est exigible au comptant, par virement bancaire, en espèces ou chèque à la livraison des travaux.

En cas de retard du paiement, de plein droit, et sans mise en demeure préalable, le client s'engage à verser à C.BARRANTES une pénalité de retard calculée avec un intérêt annuel égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur à l'échéance, majoré de 3%, calculé par mensualité.

Responsabilité

C.BARRANTES ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée sur les travaux réalisés et plus généralement sur toute utilisation faite des produits fabriqués dans ses laboratoires. Les clients se devront de vérifier le travail fourni par C.BARRANTES avant d'engager l'étape suivante de fabrication. A cet égard tout client est présumé être en possession des droits nécessaires à l'exploitation des images confiées et notamment des droits de reproduction et de représentation, conformément à la législation en vigueur. Le client relève et garantit C.BARRANTES des conséquences de toutes réclamations d'un tiers à quelque titre que ce soit à raison de la réalisation des travaux ou de l'utilisation faite des travaux réalisés par C.BARRANTES.

Sauf si la valeur des éléments originaux remis à C.BARRANTES pour la réalisation des travaux est expressément déclarée au moment de la prise de commande, la responsabilité de C.BARRANTES en cas de perte, vol ou détérioration même totale pour quelque cause que ce soit tant pendant l'exécution des travaux que pendant leur transport est limitée à la valeur, au tarif fabricant, des films, papiers vierges ou autres supports. Pour couvrir les risques de pertes, vol ou détérioration, une assurance peut être étudiée à la charge de nos clients, moyennant une prime de 1% de la valeur qu'ils estiment au moment du dépôt de leur commande.

Réclamations

Passé un an, les travaux non réclamés seront passés au destructeur ou effacés. Tout travail faisant l'objet d'un litige devra nous être retourné au plus tard trois jours ouvrables après la date de livraison ou de réception, faute de quoi aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et C.BARRANTES à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Perpignan seront seuls compétents pour régler le litige.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE . - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Désignation

C.BARRANTES est un organisme de formation professionnelle, n° 76660198066 (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*), spécialisé dans la photographie. Son siège social est fixé au 25, Rue des Jeunes Années - 66000 PERPIGNAN. C.BARRANTES conçoit, élabore et dispense des formations, seul ou en partenariat.

Objet

Suite à la commande d'une formation le Stagiaire accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. Prix sont indiqués en Euro, Net de taxe (*Exonération de TVA art 261.4.4°a du Code général des impôts*).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de C.BARRANTES. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. C.BARRANTES aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du *Stagiaire* sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à C.BARRANTES. Un acompte de 40% du montant du stage devra être versé à l'inscription. En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le *Stagiaire*, il appartient au *Stagiaire* d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué avant le début du stage à C.BARRANTES. Si l'accord de prise en charge du *Stagiaire* ne parvient pas à C.BARRANTES au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, C.BARRANTES se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du *Stagiaire* ou de facturer la totalité des frais de formation au *Stagiaire*.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le *Stagiaire* à C.BARRANTES au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, C.BARRANTES offre au *Stagiaire* la possibilité :

- de repousser l'inscription du *Stagiaire* à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de C.BARRANTES, et après accord éventuel de l'OPCA.
- de remplacer le *Stagiaire* empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au *Stagiaire* par C.BARRANTES. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de C.BARRANTES distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le *Stagiaire* et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le *Stagiaire* à ce titre ne peuvent être imputées par le *Stagiaire* sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le *Stagiaire* s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à C.BARRANTES.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le *Stagiaire*, C.BARRANTES se réserve le droit de facturer au *Stagiaire* des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à huit heures de 09h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à C.BARRANTES ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. C.BARRANTES peut alors proposer au *Stagiaire* de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, C.BARRANTES se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par C.BARRANTES au *Stagiaire*. Trois exemplaires doivent être tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord. Un exemplaire doit être retourné à C. BARRANTES, le second à l'OPCA ; le troisième est à conserver par le *Stagiaire*.

A l'issue de la formation, C.BARRANTES remet une attestation de formation au *Stagiaire*. Une attestation de présence pour chaque *Stagiaire* sera fournie.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, C.BARRANTES est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses *Stagiaire*. C.BARRANTES ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses *Stagiaire* en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à C.BARRANTES, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de C.BARRANTES.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par C.BARRANTES pour assurer les formations ou remis aux *Stagiaire* constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le *Stagiaire* s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de C.BARRANTES. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le *Stagiaire* en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

C.BARRANTES et le *Stagiaire* s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par C.BARRANTES au *Stagiaire*. C.BARRANTES s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le *Stagiaire*.

Cependant, le *Stagiaire* accepte d'être cité par C.BARRANTES comme *Stagiaire* de ses formations. A cet effet, le *Stagiaire* autorise C.BARRANTES à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le *Stagiaire* est informé que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de C.BARRANTES.
- conformément à la loi n° 78--17 du 6 janvier 1978, le *Stagiaire* dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, C.BARRANTES conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du *Stagiaire*, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le *Stagiaire* et C.BARRANTES à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Perpignan seront seuls compétents pour régler le litige.